



Conférence APAD sur  
MIGRATIONS, DÉVELOPPEMENT ET CITOYENNETÉS  
Roskilde University, Danemark, 23-25 mai 2018

### Appel à panels

*L'Association pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD), l'Université de Copenhague et Le Département des sciences sociales et des affaires de l'Université de Roskilde organisent une conférence internationale sur « migrations, développement et citoyennetés ». La conférence se tiendra du 23 au 25 mai 2018 à l'université de Roskilde.*

### Le thème de la conférence

L'émergence de la dernière « crise migratoire » invite à engager et à repenser de manière critique le nexus entre migrations, développement et citoyennetés. Partout et de tout temps, la mobilité humaine et les migrations ont façonné les sociétés. Les États ont mis au point divers moyens pour organiser ou contrôler les mobilités, en permettant ou en limitant les droits des migrants et leur accès aux ressources et aux services.

Les migrants partagent des identités mixtes, dans leurs sociétés et leurs communautés d'origine ainsi que dans leurs sociétés d'accueil, comme c'est le cas avec les migrations africaines en Afrique et en dehors du continent (en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient, en Chine, etc.).

Récemment, les questions de sécurité, de développement et de citoyenneté ont été étroitement articulées, de manière puissante et politisée. Cette articulation se manifeste par le renforcement des contrôles et le resserrement des frontières, en Afrique, en Europe, aux États-Unis. Pourtant, les politiques restrictives n'empêchent pas les migrations : elles les redirigent seulement. Elles modifient aussi la manière dont les migrants ou les réfugiés s'adaptent, évitent et trouvent des niches dans les sociétés de résidence, elles recomposent les relations qu'ils entretiennent avec leur famille « chez eux » ainsi que leurs sentiments d'appartenance et leurs identités.

La conférence pose comme point de départ la relation complexe entre migrations et développement pour élargir notre compréhension des migrations contemporaines et de leurs liens à la fois avec les processus et pratiques de développement, de la citoyenneté, du changement social, d'aide et d'intervention humanitaire. Notre objectif est de comprendre comment ces migrations produisent de nouvelles conceptions et de nouvelles pratiques de la citoyenneté et leurs implications, pour les groupes de migrants, pour les communautés d'accueil ainsi que pour

les politiques publiques, dans les pays d'origine, d'accueil et de transit.

Les chercheurs travaillant sur ces questions, les praticiens du développement ou du travail social, sont invités à soumettre des propositions de panels pour la conférence APAD 2018 sur le lien entre migration, développement et citoyenneté. Nous encourageons des propositions en français ou en anglais issues des disciplines en sciences sociales et humaines et basées sur des recherches empiriques approfondies.

## **Le nexus migrations-développement-citoyennetés**

Alors que les médias mondiaux semblent de plus en plus préoccupés par les migrations des pays d'Afrique et du Moyen-Orient vers l'Europe, la migration reste avant tout un phénomène intra-régional. Dans de nombreuses régions d'Afrique et du Moyen-Orient, la mobilité et les migrations sont depuis longtemps parties prenantes des stratégies de subsistance. C'est particulièrement le cas en Afrique de l'Ouest où les migrations temporaires sont importantes. Il en va de même pour d'autres régions africaines où les contraintes environnementales sont dures, les ressources particulièrement limitées et les opportunités économiques restreintes. De même, les migrations et les mouvements de réfugiés au Moyen-Orient ont été essentiellement intra-régionaux. Cependant, le manque d'opportunités économiques, les guerres civiles, les conflits régionaux et les turbulences politiques ont augmenté le mouvement entre les régions du monde ; de l'Afrique et du Moyen-Orient vers l'Europe, l'Amérique et l'Asie, et aussi de l'Afrique vers le Moyen-Orient. En conséquence, de multiples communautés transnationales d'Afrique et au Moyen-Orient se sont installées sur une variété de continents.

### Attribuer des droits

Dès la fondation des villes et des empires, d'innombrables acteurs - y compris les administrations coloniales et post-coloniales, les États indépendants et les puissances décentralisées, les chefferies traditionnelles, les milices et les groupes rebelles, les agences de développement bilatérales et multilatérales, les entreprises et les projets de développement - ont réclamé le droit de contrôler, d'organiser ou de freiner le mouvement des personnes et de définir qui peut avoir accès à quels types de droits.

Les États modernes se préoccupent des frontières entre nationaux et étrangers et ont formalisé et légalisé différents droits, privilèges et obligations, en particulier dans leurs efforts de définir la citoyenneté nationale. Cependant, les États-nations ne sont pas les seules autorités à définir des identités politiques. Au-dessus, aussi bien qu'au-dessous, à l'échelle de l'État-nation, différentes institutions conditionnent les vies et les perspectives des personnes en déplacement. Au-dessus, le droit international et les institutions contribuent à définir des catégories et à attribuer des droits et, en-dessous, des normes sociales locales s'imbriquent avec les lois nationales pour structurer la vie quotidienne.

### Citoyennetés plurielles

Par citoyenneté, nous entendons plus qu'une simple appartenance à l'État-nation. Cette conférence considère la citoyenneté nationale comme une forme d'appartenance politique parmi d'autres, qui, parfois, peuvent être tout aussi importantes. La citoyenneté nationale recoupe des formes d'appartenance et d'identité telles que la race, le sexe, l'ethnicité, la classe, la croyance et la conviction. La capacité des individus à exercer ses droits se situe à la confluence de ces différentes dimensions. Certains droits peuvent être clairement reconnus sans que l'individu puisse en avoir une pleine jouissance.

Afin de mieux comprendre les processus d'inclusion et d'exclusion sociale, il est nécessaire de prendre en compte tous ces éléments constitutifs des identités politiques. Dans cette conférence, nous nous intéresserons autant aux communautés d'étrangers qui s'installent durablement et revendiquent des droits qu'aux communautés en mouvement qui négocient l'accès temporaire à un logement et à des ressources. En fin de compte, il s'agit du droit d'avoir des droits. Nous sommes également intéressés par la concurrence entre les sociétés d'accueil, les institutions internationales, les organisations humanitaires et de développement et les autorités de l'État sur le pouvoir d'attribuer ou de refuser des droits aux nouveaux arrivants.

Les conceptions et les pratiques de la citoyenneté varient selon les groupes sociaux. Cependant, ce que signifie la citoyenneté et comme elle se concrétise reste largement inexploré dans de nombreux contextes, en particulier dans les pays où les institutions internationales et leurs financements jouent un rôle important. La conférence étudiera comment les communautés de migrants négocient, acquièrent et protègent leurs droits, en revendiquant un statut juridique (comme celui de réfugié ou de demandeur d'asile) ou en cherchant à appartenir à diverses communautés politiques (UE, État-nation, région, ville, groupe ethnique ou religieux, etc.). Bien que les migrants ne soient pas des citoyens nationaux dans leur nouvel environnement, ils ne sont pas non plus totalement des non-citoyens, du fait que la société de résidence leur reconnaît certains droits.

Cependant leurs droits à la ville, au marché du travail et à l'accès aux ressources économiques, à la protection sociale et aux services publics peuvent être en pratique régis par des institutions autres que le gouvernement ou les institutions publiques. Du Nord au Sud, les formes de revendication et de négociation des droits et devoirs sont diverses. Parfois, se faire discret et s'appuyer sur les réseaux personnels permettent aux individus d'éviter les institutions publiques. Parfois, la vie clandestine implique la corruption et la violence, comme formes de protection. Il est évident que le contexte politique et institutionnel influe fortement les formes de citoyenneté. Il est donc important d'examiner les façons dont divers groupes dans les sociétés d'accueil proposent l'hostilité ou l'hospitalité, l'exclusion ou l'inclusion, dans des contextes de plus en plus tendus.

Dans le domaine de la recherche sur les migrations, l'étude du transnationalisme dans les années 1990 a permis de mieux comprendre les migrations internationales en montrant le rôle limité de l'état-nation, en regardant au-delà des frontières de la nation et en prêtant attention aux diasporas, à l'attachement au pays d'origine, aux transferts d'argent à la famille, etc. Fait intéressant, les communautés de migrants des pays en développement qui maintiennent des liens avec les individus de leur pays d'origine jouent un rôle crucial dans l'arène du développement. Grâce à des investissements et aux transferts de fonds, les migrants transnationaux tentent de répondre aux besoins socio-économiques de leurs familles et de leurs communautés d'origine. Aujourd'hui, les envois de fonds des diasporas africaines dépassent les transferts financiers des institutions d'aide bilatérales et multilatérales.

Cette dynamique prend place dans des contextes où l'aide au développement de l'Europe est de plus en plus réorientée vers la lutte contre la migration clandestine et le terrorisme. Ce ciblage des flux d'aide rend plus difficile encore pour les États-nations « sous régime d'aide » la fourniture des services publics adaptés à leurs citoyens. Étant donné que la plupart des populations africaines sont susceptibles de connaître des niveaux accrus d'incertitude, de précarité et de pauvreté, de telles politiques pourraient bien inciter à migrer plus encore hors du continent africain. De ce fait ces questions requièrent des réponses ancrées de manière empirique.

D'un point de vue européen, la migration irrégulière est perçue comme une source d'insécurité et

une menace pour le bien-être social et le marché du travail. Elle est devenue une question hautement politique dans la plupart des États membres de l'Union européenne. Les politiques restrictives et les décisions politiques dans les pays européens ont entraîné la fragilisation des droits individuels et collectifs de certains groupes de migrants tandis que d'autres groupes sont accueillis et obtiennent plus de droits et de privilèges. Les décideurs, les médias, les hommes politiques et les universitaires débattent vivement pour savoir si les sociétés d'accueil doivent accorder ou refuser des droits à des catégories diverses de personnes (autochtones, nouveaux arrivants, populations indigènes, ressortissants, étrangers, expatriés, etc.).

Les migrations indésirables vers l'Europe sont de plus en plus «sous-traitées» par l'UE aux gouvernements africains et méditerranéens, et ces derniers ont pris une série de mesures restrictives et préventives, notamment en matière de renforcement des contrôles aux frontières, de criminalisation des activités de contrebande, de nouvelles technologies de surveillance, etc. D'une perspective africaine, les formes de mobilité « moins spectaculaires » et plus ordinaires sont de plus en plus contraintes, malgré les accords régionaux sur la libre circulation des personnes (CEDEAO, EAC, SADC). Les migrants africains et les citoyens ordinaires qui traversent les frontières se retrouvent confrontés à divers obstacles bureaucratiques mettant à mal leur mobilité, notamment un harcèlement accru des voyageurs, la corruption et des bureaux de contrôle de plus en plus nombreux. Ces dernières évolutions semblent indiquer un retour de l'État-nation dans la gouvernance des migrations. En outre, considérant que les migrants sont souvent des entrepreneurs économiques, la mise en œuvre de politiques migratoires restrictives soulève la question de leurs effets sur l'accès des migrants aux possibilités d'emploi et plus généralement sur le changement social et la croissance économique en Afrique, en Europe et dans les régions où les migrations sont réorientées.

Dans cette conférence, nous voulons aborder le lien entre la citoyenneté, la migration et le développement afin de mieux comprendre la relation complexe entre les migrations et la citoyenneté, dans les sociétés d'origine ainsi que dans les pays de transit et dans les sociétés d'accueil, en Afrique et en Europe. Comment les migrations affectent-elles le changement social et le développement économique et comment l'aide au développement et les politiques de sécurité façonnent-elles les modèles de migration ? Nous cherchons également à comprendre comment des groupes d'acteurs dont les droits sont niés ou menacés s'organisent dans des réseaux formels ou informels, des associations et des corporations pour compenser leur exclusion ou pour protéger leurs droits. Nous souhaitons examiner comment différentes structures organisationnelles se croisent et produisent la gouvernance réelle de la migration ainsi que celle des droits et devoirs.

Dans les contextes de développement, les services publics sont souvent fournis par différents acteurs étatiques et non étatiques. Quelles sont les relations entre les différentes citoyennetés des acteurs et leur accès à ces différents fournisseurs de services ? Quelle est la relation entre la migration à grande échelle, la configuration économique et développementale de la société, et l'acquisition ou le déni des droits fondamentaux ? Comment l'aide au développement répond-elle aux espoirs, aux attentes et aux stratégies des migrants ? Comment les politiques d'aide affectent-elles les modèles de migration ? Quel est l'impact d'une meilleure prestation de services sur les migrations ? Comment les réfugiés et les rapatriés influencent-ils leurs sociétés d'accueil ?

En fin de compte, nous cherchons à combler le fossé entre chercheurs académiques et praticiens en abordant la question de comment le savoir académique peut éclairer les politiques publiques, humanitaires, les pratiques de l'aide au développement et les politiques d'intégration.

## Le colloque et les panels

Cette conférence de l'APAD vise à stimuler la recherche autour de ce champ spécifique à l'intersection entre migration, développement et citoyenneté, et à favoriser les échanges entre sphère académique et les sphères du développement et de la gestion des migrations.

Le comité d'organisation encourage les panels thématiques, les ateliers et les tables rondes sur les questions abordées ci-dessus.

Les conférences inaugurales exploreront comment les discours, les réglementations et le droit produisent des catégories politiques et sociales de migrants bons et mauvais, de mineurs affranchis et légaux, de citoyens et d'étrangers, et comment ces catégories sont contestées, ou, au contraire, reproduites par des pratiques quotidiennes, des mouvements sociaux et des revendications politiques.

Le colloque s'achèvera par une table-ronde réunissant chercheurs et responsables de politiques de migration et de développement, du Nord et du Sud, sur les implications politiques des résultats du colloque.

Nous invitons également les anthropologues visuels et les cinéastes à proposer des panels ou à soumettre des films pour des projections publiques.

Les travaux du colloque seront valorisés dans un ou plusieurs numéros de la revue *Anthropologie & développement*, revue bilingue à comité de lecture de l'APAD, dans des numéros spéciaux de revue académique spécialisées dans les migrations, et dans un ouvrage collectif. Des *Policy Briefs* résumant les résultats du colloque seront également produites en anglais et en français.

### Informations pratiques et calendrier

Une page web dédiée au colloque a été ouverte sur le site web de l'APAD : <http://apad-association.org/colloque-2018/>

Les langues de travail sont le français et l'anglais.

Les frais d'inscription sont de 160 €. Ils incluent la documentation, les pauses-café, les repas de midi à la cafétéria de l'Université, le cocktail et l'adhésion à l'APAD pour 2018 et l'envoi d'un numéro d'*Anthropologie & développement*.

Les frais d'inscription sont réduits à 120 pour les membres de l'APAD à jour de leur cotisation.

Les panels seront constitués de 4 communications autour d'une question spécifique. Les propositions de panels exploreront les différentes facettes du nexus migrations/développement/citoyennetés. Elles peuvent se centrer sur les lieux et pays de départ, de transit ou de résidence, sur la façon dont des groupes spécifiques de migrants se déplacent et gèrent leurs relations dans ces différents espaces, sur les politiques et les pratiques des institutions locales nationales ou internationales vis-à-vis des migrants, comme sur celles des citoyens ordinaires.

Tous les organisateurs de panel doivent soumettre une problématique et un appel à communications de maximum 600 mots. La proposition doit préciser le nom, le mail, l'affiliation et

la position institutionnelle des organisateurs du panel. Elle peut intégrer des orientations bibliographiques. Elle doit être envoyée par courrier électronique au plus tard le 15 juin 2017 au comité organisateur à : [conference2018@apad-association.org](mailto:conference2018@apad-association.org).

Les proposants seront informés des résultats de la sélection le 15 août 2017. Les appels à communications pour les différents panels seront lancés par le comité d'organisation et les responsables de panels au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

10 novembre 2017

La date limite de soumission des résumés est le ~~15 octobre~~ 2017. Les organisateurs de panels sélectionneront les résumés et proposeront un programme complet du panel pour le 15 novembre 2017. Ces programmes seront validés par le comité scientifique.

Le texte complet des communications est attendu pour avril 2018, pour inclusion sur le site internet du colloque.

Quelques bourses seront disponibles pour les chercheurs africains qui ne pourraient pas financer leur venue. L'APAD organisera un atelier d'écriture à destination des jeunes chercheurs africains en mars 2018, sur la base des communications reçues.

## **L'APAD**

Créée en 1991, l'Association pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD) est un réseau international de chercheurs qui a pour but de promouvoir les échanges scientifiques et le dialogue avec les praticiens, autour des problématiques du changement social et du développement, en Afrique et ailleurs. L'APAD organise tous les trois ans un colloque international. Il réunit des professionnels de la recherche et du développement qui explorent les questions de développement à travers des études empiriques approfondies.

La conférence sert de forum public à l'association pour des échanges académiques, des réflexions critiques et des débats publics sur des enjeux globaux et des questions de développement. La plus récente conférence qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) en 2015 portait sur « La fabrique de l'action publique dans les pays « sous régime d'aide » ».

L'APAD s'associe à l'Université de Copenhague (KU) et à l'Université de Roskilde (RUC) qui accueille l'événement pour inviter des universitaires, des décideurs et des praticiens à une conférence de trois jours pour s'engager dans de nouvelles approches afin de comprendre les défis mondiaux et réfléchir sur les chemins à suivre.

## **Comité scientifique (en cours de finalisation)**

- Bakewell Oliver (IMI, Université d'Oxford, Grande Bretagne)
- Bredeloup Sylvie (IRD, France)
- Frésia Marion (Université de Neuchâtel, Suisse)
- Hahonou Eric (Université Roskilde, Danemark)
- Lucht Hans (DIIS, Danemark)
- Lund Christian (Université de Copenhague, Danemark)
- Neveu Catherine (CNRS, France)
- Scalettaris Giulia (CERAPS/Université de Lille, France)
- Timera Mahamet (URMIS, Paris Diderot, France)
- Turner Simon (AMIS, Danemark)

## **Comité d'organisation du colloque**

- Gomez-Temesio Veronica, Université de Copenhague
- Hahonou Eric, Université de Roskilde
- Hoffmann Kasper, Université de Copenhague
- Körling Gabriella, Université de Stockholm
- Lavigne-Delville Philippe, IRD, Montpellier
- Lund Christian, Université de Copenhague
- Thiongane Oumy, Université de Dalhousie
- Van Bruggen Tirza, Université de Copenhague